

Le CAF souhaite que les habitants de Haute Maurienne réussissent à développer une économie qui leur permette de vivre dignement et durablement. Le choix du ski alpin tel que défini dans ce projet ne nous semble pas un choix permettant un développement durable.

De par nos pratiques de ski de randonnée, de raquettes ... nous ne pouvons que déplorer l'équipement de la Combe de Cléry et du vallon vers le col de Sollières. Les randonnées estivales et hivernales sur ce massif ne présenteront plus d'intérêt. Mais notre critique dépasse le problème du conflit d'usage. Ce projet présente à nos yeux les inconvénients suivants :

- Atteinte à la faune (aigle, lagopède, tétras...) due aux remontées, au domaine skiable et à l'augmentation prévisible du ski hors piste. Atteinte à la flore protégée et à la laïche des glaciers, unique station dans les Alpes, due à l'implantation de nouvelles remontées et à l'aménagement de pistes d'accès et de ski. Atteinte à la forêt d'Arc, réputée constituer un écosystème exceptionnel.... qui à ce titre mérite d'être préservé (Ch IV p22 UTN Massif de la Turra) due au déboisement nécessaire aux remontées assurant la liaison inter stations.
- Impact visuel important, depuis le parc national, dû à ce même déboisement.
- Il s'agit de relier deux stations. Au regard du nombre de remontées et de chemins à aménager, l'offre ski ne sera pas améliorée de manière significative : domaine peu ensoleillé, peu de dénivelé.
- En réduisant les espaces non dédiés au ski, ce projet contribue à la réduction de la multi activité. La clientèle touristique, fidèle à ce territoire a exprimé son attachement à la diversité des pratiques encore accessible dans ce secteur (Ch I p15 UTN Massif de la Turra).
- Ce projet, à travers les résidences 4 étoiles de plusieurs futures constructions, vise à attirer une clientèle plus aisée. Ce marché est-il accessible au moment où le nombre de skieurs connaît un tassement, où des investissements massifs sont réalisés pour construire des stations dans les pays de l'Est et où l'augmentation des prix du pétrole commence à renchérir les coûts de transport, notamment par avion ?
- L'autorisation par l'état de la construction de la station de Termignon, en 1985, était subordonnée à l'engagement de la municipalité de ne pas étendre le domaine skiable situé en forêt d'Arc. (Compte tenu de la grande qualité de la forêt de l'Arc, le programme d'aménagement du domaine skiable qui a, en définitive, été admis ne saurait souffrir aucun dépassement. Le comité a pris acte de l'engagement des maires de préserver le patrimoine forestier et de leur volonté de rechercher avec le commissaire de la république et les services concernés, les moyens d'en renforcer la protection. – Annexe à la décision relative au programme pluriannuel de développement touristique du Mont Froid – réunion du comité technique interministériel du 22 janvier 1985). Quelques années ont passé, la station est construite, la municipalité a changé.
- En janvier 2002, l'arrêté autorisant l'urbanisation du secteur de l'Envers des Champs pour 25 000 m² de SHON d'hébergement touristiques à Lanslebourg, est accordé considérant : la cohérence de ce projet avec les objectifs d'équilibre de la station de Val Cenis.
En octobre 2002, l'arrêté autorisant l'urbanisation du secteur de Planchamp pour 15000m² de SHON est soumis à la condition suivante : cet avis favorable ne saurait préjuger ou cautionner d'éventuelles demandes à venir d'extension du domaine skiable de Val Cenis. Aujourd'hui, 2500 lits à l'Envers des Champs et 1000 lits à Planchamp restent à construire, mais la présente demande UTN stipule : le domaine doit évoluer avec les objectifs suivants : ... faire face à la capacité supplémentaire de la station et notamment étendre l'offre des pistes et conforter le ski d'altitude, c'est à dire, étendre le domaine.– Ch II p24 UTN Massif de la Turra.

La poursuite de cette tendance, où davantage de lits appelle davantage de remontées mécaniques et vice versa, exclut les activités autres que le ski de piste et transforme les villages en stations. Allant à l'inverse de ce que cherche la clientèle de Haute Maurienne. Cette mono activité réduit de manière importante l'adaptabilité nécessaire pour inscrire un développement économique dans la durée.

Pour les raisons exposées ci-dessus, le CAF est opposé au projet d'extension du domaine skiable et à la liaison entre Termignon et Val Cenis.